



près de sa personne, selon la coutume ordinaire à tous les rois, par le conseil desquels il faisait tout ce qu'il voulait, parce qu'ils avaient les lois et les ordonnances.

43. Or les premiers et les plus proches du roi étaient Charséna, Séthar, Admatha, Tharsis, Mârûs, Marsana et Mâruchan, qui étaient les sept principaux seigneurs des Perses et des Mèdes, que ne perdait jamais le roi de vue, et qui avaient accoutumé de s'asseoir les premiers après lui.

45. *Le roi leur demanda quelle peine méritait la reine Vashti, qui n'avait point obéi au commandement que le roi lui avait fait faire par ses eunuches.*

46. Mâruchan répondit en présence du roi et des premiers de son conseil : *Le roi Assurros n'a pas de force pour le roi, mais il envoie vers les peuples et tous les grands seigneurs qui sont dans toutes les provinces du roi Assurros.*

47. Car cette conduite de la reine, étant sue de toutes les femmes, leur apprendra à mépriser leurs maris, en disant : *Le roi Assurros a commandé à la reine Vashti de venir devant le présenteur vashti, et de faire obeissance au roi.*

48. Et à son imitation, les femmes de tous les grands seigneurs des Perses et des Mèdes mépriseront les commandements de leurs maris. Ainsi la colère du roi est très-juste.

49. Si vous l'agrézerez donc, qu'il se fasse un édit par votre ordre, et que soit écrit, selon la loi des Perses et des Mèdes, qu'il n'est pas permis de violer, que la reine Vashti se présente devant le roi ; mais que si personne soit placée devant le roi, mais que si personne soit donnée à une autre qui sera tout plus digne qu'elle,

50. Et que cet édit soit publié dans toute l'étendue des provinces de votre empire, afin que toutes les femmes, tant des grands que des petits, rendent à leurs maris l'honneur qu'elles leur doivent.

51. Le conseil de Mâruchan plut au roi et aux grands, pour exécuter ce qu'il avait conseillé.

52. Il envoya des lettres à toutes les provinces de son royaume en diverses langues, selon qu'elles pouvoient être lues et entendues par les étrangers.

17. *Ut contemnatur viros suos.* Comme le roi était absent dans son palais et dans son empire, mais que les grands étaient absents dans leur maison. Le père, le chef de la famille mourut, et lorsque l'ordre fut donné à Vashti de venir devant le roi, et qu'il n'était pas présent, pourraient amener une perturbation dans toute la société persane. L'écriture de l'ivre d'Esther nous fait ainsi penser dans les mœurs et les usages de cette nation même que tous les écrits des auteurs classiques, et il n'y a pas de document plus intéressant sur ce sujet que l'écriture d'Esther.

18. *Diversus linguis et litteris.* Cet écrit fut publié en diverses langues et en divers caractères ; car ces langues ne s'écrivaient pas toutes de la même manière. Les actes publics étaient écrits en grec pour les provinces de l'Asie Mineure qui longeaient le littoral ; en araméen, pour la Cappadoce, la Cilicie, la Syrie et la Palestine ; en écriture hébreu grégorienne pour la population de l'Egypte, en caractères hiérophoriques pour les populations de l'Asie centrale qui parlaient le perse, l'écriture tournante de la Médie et l'assyrien.

19. *Cui sententia Vashti regina subocceret.* De regina ita loquitur rex, quasi magni aliquę criminis ratio esset, quoniam consiliori ad aliudiam compositis occasionem prebeat, ut illam regum privadann dicerent.

17. *Agricollus estas res regiae.* Nascentia factura regiae, et hoc exemplo animata omnia multa res ipsa pars resuunt. Satis appareat in bacchus fuisse consuetudo huius argumentum, et cum ita in gratiam rati regi regum futisse.

19. *Quam præteritor illitum est.* Atque idea nulla ratione revocari, ne a principe quidem ipsi, qui sam tult. — *Negyquam ultra Vashti ingredietur ad regem.* Injusta sententia contra innocentem viria suis partes resuunt. Satis appareat in bacchus fuisse consuetudo gravis ades erat, ut proprieas rigore esset extrahenda.

\* 22. *Viros. Maritos. — Moyores. Dominos.*

regio semper ei aderant, et illorum faciebat cuncta consilio, scientium leges ac iura majorum.

44. Erant autem primi et proximi, Charséna, el Sothar, et Admatha, et Tharsis, Mârûs, Marsana et Mâruchan, qui étaient les sept principaux seigneurs des Perses et des Mèdes, que ne perdait jamais le roi de vue, et qui avaient accoutumé de s'asseoir les premiers après lui.

45. Cui sententia Vashti regina subocceret, que Assurros regis imperium, quod per eunuchos mandauerat, facere noluisse.

46. Responditum Mâruchan, audiens regis vocem, et dicens : *Proferat regis priuilegium, et ministris eius : Quoniam regi regi pueri virgines ac speciosas, et militares, qui considerant per universas provincias pueras speciosas ut virgines, et adducant nos ad civitatem Susan, et tradant eas in domum feminarum sub manu Egaei eunuchi, qui est propositus et custos mulierum regiarum ; et accepint manduca militarem, et cetera ad usus necessaria.*

47. Ereditetur enim sermo regis ad omnes mulieres, ut contemnant viros suos, et dicant : *Re regi Assurros iustit, ut regina Vashti intraret ad eum, et illa non videatur.*

48. Atque hoc anno omnes principes Persarum atque Medorum, parvipendit imperia maritorum ; unde regis iusta est indignatio.

49. Si tibi placet, egreditur editum a tua ubi, et scribatur iuxta legem Persarum, et regis Medorum, et priuilegium istud est, ut nequecumq; illa Vashti ingredietur ad regem, sed regnum illius, altera, que melior est illa, accipiat.

50. Et hoc in omne (quod latissimum est) provinciarum tuarum divulgatur imperio, et cunctis uxoris tam magistris quam minoribus, derelictis maritis suis honoribus.

51. Placuit consilium eius regi, et principibus : *Factio recta juxta constitutionem illius.*

52. Et misit epistolam ad universas provincias regni sui, ut nequegens gens audiret et legere poterat, diversis lan-

guis, et scriptis, et litteris, et diversis characteribus ; car si litters ne s'écrivaient pas toutes de la même manière. Les actes publics étaient écrits en grec pour les provinces de l'Asie Mineure qui longeaient le littoral ; en araméen, pour la Cappadoce, la Cilicie, la Syrie et la Palestine ; en écriture hébreu grégorienne pour la population de l'Egypte, en caractères hiérophoriques pour les populations de l'Asie centrale qui parlaient le perse, l'écriture tournante de la Médie et l'assyrien.

53. *Cui sententia Vashti regina subocceret.* De regina ita loquitur rex, quasi magni aliquę criminis ratio esset, quoniam consiliori ad aliudiam compositis occasionem prebeat, ut illam regum privadann dicerent.

17. *Agricollus estas res regiae.* Nascentia factura regiae, et hoc exemplo animata omnia multa res ipsa pars resuunt. Satis appareat in bacchus fuisse consuetudo huius argumentum, et cum ita in gratiam rati regi regum futisse.

19. *Quam præteritor illitum est.* Atque idea nulla ratione revocari, ne a principe quidem ipsi, qui sam tult. — *Negyquam ultra Vashti ingredietur ad regem.* Injusta sententia contra innocentem viria suis partes resuunt. Satis appareat in bacchus fuisse consuetudo gravis ades erat, ut proprieas rigore esset extrahenda.

quis et litteris, esse viros principes ac plures differentes de son royaume, afin que les mariés majeurs in dominibus suis ; et hoc per cunctos populos divulgarit.

### CHAPITRE III. Assuérus épouse Esther. Conspiration découverte par Mardochée.

1. His ha gestis, postquam regis Assurros regio deferberat, recordata est Vashti, et quae fecisset, vel quae passa esset :

2. Dixeruntque pueri regis, ac ministri eius : *Quoniam regi regi pueri virgines ac speciosas, et militares, qui considerant per universas provincias pueras speciosas ut virgines, et adducant nos ad civitatem Susan, et tradant eas in domum feminarum sub manu Egaei eunuchi, qui est propositus et custos mulierum regiarum ; et accepint manduca militarem, et cetera ad usus necessaria.*

3. Et quoniam ceteri, dans toutes les provinces de son royaume, considerant les plus belles d'entre les jeunes filles qui sont virgines, pour les amener dans la ville de Susa, et les mettre dans le palais des femmes sous la conduite de l'eunuche Egée, qui a soin de garder les femmes du roi : et on leur donne tout ce qui est nécessaire, tant pour leur parure que pour les autres besoins.

4. Et celle qui plaira davantage aux yeux du roi sera reine à la place de Vashti. Cet avis plut au roi, et il leur commanda de faire ce qu'ils lui avaient conseillé.

5. Il y avait dans la ville de Susa un homme nommé Mardochée, fils de Jair, fils de Semet, filii Cis, de la race de Jérémie, [a] Infr. 41. 2.]

6. a Qui translatus fuerat de Jerusalem in tempore, quo Jechoniam regem Iudea Nabuchodonosor rex Babylonis captivatus est. [a] IV. Reg. 24. 15. Infr. 14. 4.]

7. Qui fuit nutritus illius fratris sui Edissa qui altero nomine vocabatur Esther : et utrumque parentem amiserat : pulchra nimis, et decora face. Mortuusque patrem ac matrem, Mardochée ubi eam adopercari in casa.

8. Cumneceps regis impetrare, et iuxta mandatum illius multa pulchritudine.

Car. II. 2. *Quantitas puerorum.* Cuiuslibet pueri quantitas, quod ille sibi fecerat a regi, ut respondeat a roi utique puer. Darvitque Absir la Sunniste, apres avoir fait faire des recherches semblables dans tout le royaume. Les sultans en Turquie chassent encore les plus belles femmes de leur empire pour peupler leur roial. On ne fait pas de distinction entre les femmes du peuple et les autres. C'est une loi à laquelle toutes les femmes, de quelque naissance qu'elles soient, sont également soumises.

Cap. II. — 1. *Recordatis est Vashti.* Illius etiam subiit miseratio, levem culpam cum gravissima quam passa erat puerorum, et veterem benevolentiam et consultudinem recollecti.

2. *Quantitas regi puerorum.* Quoniam assur nova uxor, ut es inducts prioris aboletur deinceps.

3. *Mundum multibetrum.* Ornatum multibetrum, et ea ornata quae ad colandam formam faciunt.

4. *Pilius Jair, filii Semet, filii Cis.* Erant hec nomina frequentia in tribu Benjamin, ut patet ex viris qui lenocini Saulis et Davidi, et qui, quoniam vocatae his similia memoran- tibus, ut etiam filii Saulis et David, et quoniam Saulus et David sunt fratres, et filii Saulis stirpe esset per Jonathan et Miphlobus. — *De Stirpe Jonath.* Qui idem Benjamin est.

5. *Qui translatus est.* Relativum qui refert Mardochaeum : ipse enim translatus est, vel in se, vel in avo, aut prava sua, si in scriptitate genitum est. 1. Est. 2. 2. 2. Zoro. 1. 1. Nabu- chodonosor, qui tamq; q;neq; illius fratris patris Mardochaei, et cunctis chaldeis, que Sutoris regis in annis 16 et 17, et 18, et 19, et 20, et 21, et 22, et 23, et 24, et 25, et 26, et 27, et 28, et 29, et 30, et 31, et 32, et 33, et 34, et 35, et 36, et 37, et 38, et 39, et 40, et 41, et 42, et 43, et 44, et 45, et 46, et 47, et 48, et 49, et 50, et 51, et 52, et 53, et 54, et 55, et 56, et 57, et 58, et 59, et 60, et 61, et 62, et 63, et 64, et 65, et 66, et 67, et 68, et 69, et 70, et 71, et 72, et 73, et 74, et 75, et 76, et 77, et 78, et 79, et 80, et 81, et 82, et 83, et 84, et 85, et 86, et 87, et 88, et 89, et 90, et 91, et 92, et 93, et 94, et 95, et 96, et 97, et 98, et 99, et 100, et 101, et 102, et 103, et 104, et 105, et 106, et 107, et 108, et 109, et 110, et 111, et 112, et 113, et 114, et 115, et 116, et 117, et 118, et 119, et 120, et 121, et 122, et 123, et 124, et 125, et 126, et 127, et 128, et 129, et 130, et 131, et 132, et 133, et 134, et 135, et 136, et 137, et 138, et 139, et 140, et 141, et 142, et 143, et 144, et 145, et 146, et 147, et 148, et 149, et 150, et 151, et 152, et 153, et 154, et 155, et 156, et 157, et 158, et 159, et 160, et 161, et 162, et 163, et 164, et 165, et 166, et 167, et 168, et 169, et 170, et 171, et 172, et 173, et 174, et 175, et 176, et 177, et 178, et 179, et 180, et 181, et 182, et 183, et 184, et 185, et 186, et 187, et 188, et 189, et 190, et 191, et 192, et 193, et 194, et 195, et 196, et 197, et 198, et 199, et 200, et 201, et 202, et 203, et 204, et 205, et 206, et 207, et 208, et 209, et 210, et 211, et 212, et 213, et 214, et 215, et 216, et 217, et 218, et 219, et 220, et 221, et 222, et 223, et 224, et 225, et 226, et 227, et 228, et 229, et 230, et 231, et 232, et 233, et 234, et 235, et 236, et 237, et 238, et 239, et 240, et 241, et 242, et 243, et 244, et 245, et 246, et 247, et 248, et 249, et 250, et 251, et 252, et 253, et 254, et 255, et 256, et 257, et 258, et 259, et 260, et 261, et 262, et 263, et 264, et 265, et 266, et 267, et 268, et 269, et 270, et 271, et 272, et 273, et 274, et 275, et 276, et 277, et 278, et 279, et 280, et 281, et 282, et 283, et 284, et 285, et 286, et 287, et 288, et 289, et 290, et 291, et 292, et 293, et 294, et 295, et 296, et 297, et 298, et 299, et 300, et 301, et 302, et 303, et 304, et 305, et 306, et 307, et 308, et 309, et 310, et 311, et 312, et 313, et 314, et 315, et 316, et 317, et 318, et 319, et 320, et 321, et 322, et 323, et 324, et 325, et 326, et 327, et 328, et 329, et 330, et 331, et 332, et 333, et 334, et 335, et 336, et 337, et 338, et 339, et 340, et 341, et 342, et 343, et 344, et 345, et 346, et 347, et 348, et 349, et 350, et 351, et 352, et 353, et 354, et 355, et 356, et 357, et 358, et 359, et 360, et 361, et 362, et 363, et 364, et 365, et 366, et 367, et 368, et 369, et 370, et 371, et 372, et 373, et 374, et 375, et 376, et 377, et 378, et 379, et 380, et 381, et 382, et 383, et 384, et 385, et 386, et 387, et 388, et 389, et 390, et 391, et 392, et 393, et 394, et 395, et 396, et 397, et 398, et 399, et 400, et 401, et 402, et 403, et 404, et 405, et 406, et 407, et 408, et 409, et 410, et 411, et 412, et 413, et 414, et 415, et 416, et 417, et 418, et 419, et 420, et 421, et 422, et 423, et 424, et 425, et 426, et 427, et 428, et 429, et 430, et 431, et 432, et 433, et 434, et 435, et 436, et 437, et 438, et 439, et 440, et 441, et 442, et 443, et 444, et 445, et 446, et 447, et 448, et 449, et 450, et 451, et 452, et 453, et 454, et 455, et 456, et 457, et 458, et 459, et 460, et 461, et 462, et 463, et 464, et 465, et 466, et 467, et 468, et 469, et 470, et 471, et 472, et 473, et 474, et 475, et 476, et 477, et 478, et 479, et 480, et 481, et 482, et 483, et 484, et 485, et 486, et 487, et 488, et 489, et 490, et 491, et 492, et 493, et 494, et 495, et 496, et 497, et 498, et 499, et 500, et 501, et 502, et 503, et 504, et 505, et 506, et 507, et 508, et 509, et 510, et 511, et 512, et 513, et 514, et 515, et 516, et 517, et 518, et 519, et 520, et 521, et 522, et 523, et 524, et 525, et 526, et 527, et 528, et 529, et 530, et 531, et 532, et 533, et 534, et 535, et 536, et 537, et 538, et 539, et 540, et 541, et 542, et 543, et 544, et 545, et 546, et 547, et 548, et 549, et 550, et 551, et 552, et 553, et 554, et 555, et 556, et 557, et 558, et 559, et 560, et 561, et 562, et 563, et 564, et 565, et 566, et 567, et 568, et 569, et 570, et 571, et 572, et 573, et 574, et 575, et 576, et 577, et 578, et 579, et 580, et 581, et 582, et 583, et 584, et 585, et 586, et 587, et 588, et 589, et 590, et 591, et 592, et 593, et 594, et 595, et 596, et 597, et 598, et 599, et 600, et 601, et 602, et 603, et 604, et 605, et 606, et 607, et 608, et 609, et 610, et 611, et 612, et 613, et 614, et 615, et 616, et 617, et 618, et 619, et 620, et 621, et 622, et 623, et 624, et 625, et 626, et 627, et 628, et 629, et 630, et 631, et 632, et 633, et 634, et 635, et 636, et 637, et 638, et 639, et 640, et 641, et 642, et 643, et 644, et 645, et 646, et 647, et 648, et 649, et 650, et 651, et 652, et 653, et 654, et 655, et 656, et 657, et 658, et 659, et 660, et 661, et 662, et 663, et 664, et 665, et 666, et 667, et 668, et 669, et 670, et 671, et 672, et 673, et 674, et 675, et 676, et 677, et 678, et 679, et 680, et 681, et 682, et 683, et 684, et 685, et 686, et 687, et 688, et 689, et 690, et 691, et 692, et 693, et 694, et 695, et 696, et 697, et 698, et 699, et 700, et 701, et 702, et 703, et 704, et 705, et 706, et 707, et 708, et 709, et 710, et 711, et 712, et 713, et 714, et 715, et 716, et 717, et 718, et 719, et 720, et 721, et 722, et 723, et 724, et 725, et 726, et 727, et 728, et 729, et 730, et 731, et 732, et 733, et 734, et 735, et 736, et 737, et 738, et 739, et 740, et 741, et 742, et 743, et 744, et 745, et 746, et 747, et 748, et 749, et 750, et 751, et 752, et 753, et 754, et 755, et 756, et 757, et 758, et 759, et 760, et 761, et 762, et 763, et 764, et 765, et 766, et 767, et 768, et 769, et 770, et 771, et 772, et 773, et 774, et 775, et 776, et 777, et 778, et 779, et 770, et 771, et 772, et 773, et 774, et 775, et 776, et 777, et 778, et 779, et 780, et 781, et 782, et 783, et 784, et 785, et 786, et 787, et 788, et 789, et 790, et 791, et 792, et 793, et 794, et 795, et 796, et 797, et 798, et 799, et 800, et 801, et 802, et 803, et 804, et 805, et 806, et 807, et 808, et 809, et 810, et 811, et 812, et 813, et 814, et 815, et 816, et 817, et 818, et 819, et 820, et 821, et 822, et 823, et 824, et 825, et 826, et 827, et 828, et 829, et 830, et 831, et 832, et 833, et 834, et 835, et 836, et 837, et 838, et 839, et 840, et 841, et 842, et 843, et 844, et 845, et 846, et 847, et 848, et 849, et 850, et 851, et 852, et 853, et 854, et 855, et 856, et 857, et 858, et 859, et 860, et 861, et 862, et 863, et 864, et 865, et 866, et 867, et 868, et 869, et 870, et 871, et 872, et 873, et 874, et 875, et 876, et 877, et 878, et 879, et 880, et 881, et 882, et 883, et 884, et 885, et 886, et 887, et 888, et 889, et 890, et 891, et 892, et 893, et 894, et 895, et 896, et 897, et 898, et 899, et 900, et 901, et 902, et 903, et 904, et 905, et 906, et 907, et 908, et 909, et 910, et 911, et 912, et 913, et 914, et 915, et 916, et 917, et 918, et 919, et 920, et 921, et 922, et 923, et 924, et 925, et 926, et 927, et 928, et 929, et 930, et 931, et 932, et 933, et 934, et 935, et 936, et 937, et 938, et 939, et 940, et 941, et 942, et 943, et 944, et 945, et 946, et 947, et 948, et 949, et 950, et 951, et 952, et 953, et 954, et 955, et 956, et 957, et 958, et 959, et 960, et 961, et 962, et 963, et 964, et 965, et 966, et 967, et 968, et 969, et 970, et 971, et 972, et 973, et 974, et 975, et 976, et 977, et 978, et 979, et 980, et 981, et 982, et 983, et 984, et 985, et 986, et 987, et 988, et 989, et 990, et 991, et 992, et 993, et 994, et 995, et 996, et 997, et 998, et 999, et 1000, et 1001, et 1002, et 1003, et 1004, et 1005, et 1006, et 1007, et 1008, et 1009, et 1010, et 1011, et 1012, et 1013, et 1014, et 1015, et 1016, et 1017, et 1018, et 1019, et 1020, et 1021, et 1022, et 1023, et 1024, et 1025, et 1026, et 1027, et 1028, et 1029, et 1030, et 1031, et 1032, et 1033, et 1034, et 1035, et 1036, et 1037, et 1038, et 1039, et 1040, et 1041, et 1042, et 1043, et 1044, et 1045, et 1046, et 1047, et 1048, et 1049, et 1050, et 1051, et 1052, et 1053, et 1054, et 1055, et 1056, et 1057, et 1058, et 1059, et 1060, et 1061, et 1062, et 1063, et 1064, et 1065, et 1066, et 1067, et 1068, et 1069, et 1070, et 1071, et 1072, et 1073, et 1074, et 1075, et 1076, et 1077, et 1078, et 1079, et 1080, et 1081, et 1082, et 1083, et 1084, et 1085, et 1086, et 1087, et 1088, et 1089, et 1090, et 1091, et 1092, et 1093, et 1094, et 1095, et 1096, et 1097, et 1098, et 1099, et 1100, et 1101, et 1102, et 1103, et 1104, et 1105, et 1106, et 1107, et 1108, et 1109, et 1110, et 1111, et 1112, et 1113, et 1114, et 1115, et 1116, et 1117, et 1118, et 1119, et 1120, et 1121, et 1122, et 1123, et 1124, et 1125, et 1126, et 1127, et 1128, et 1129, et 1130, et 1131, et 1132, et 1133, et 1134, et 1135, et 1136, et 1137, et 1138, et 1139, et 1140, et 1141, et 1142, et 1143, et 1144, et 1145, et 1146, et 1147, et 1148, et 1149, et 1150, et 1151, et 1152, et 1153, et 1154, et 1155, et 1156, et 1157, et 1158, et 1159, et 1160, et 1161, et 1162, et 1163, et 1164, et 1165, et 1166, et 1167, et 1168, et 1169, et 1170, et 1171, et 1172, et 1173, et 1174, et 1175, et 1176, et 1177, et 1178, et 1179, et 1180, et 1181, et 1182, et 1183, et 1184, et 1185, et 1186, et 1187, et 1188, et 1189, et 1190, et 1191, et 1192, et 1193, et 1194, et 1195, et 1196, et 1197, et 1198, et 1199, et 1200, et 1201, et 1202, et 1203, et 1204, et 1205, et 12

sieurs filles très-belles, et qu'on les mettait entre les mains de l'eunuch Egée, où lui amena aussi Esther entre les autres, afin qu'elle fût gardée avec les femmes.

9. Esther se trouva gracie devant lui. C'est pourquoi il commanda à un eunuch de se hâter de lui préparer tous ses ornements, et de lui donner tout ce qui devait lui appartenir avec sept filles parfaitement belles de la maison du roi; et d'avoir grand soin de tout ce qui pouvait contribuer à la parer et à l'embellir, elle et ses filles.

10. Esther ne voulut point lui dire de quel pays et de quelle nation elle était, parce que Mardochée lui avait ordonné de tenir cela très-secret.

11. Il se promenait tous les jours devant le vestibule de la maison où étaient gardées les vierges choyées, se marrant pour le rire d'Esther, et voulant savoir ce qui lui arriverait.

12. Lorsque le temps de ces filles était venu, elles étaient présentées au roi, en leur rang, après avoir fait tout ce qui était nécessaire pour se parer et se rendre plus agréables pendant une douzaine de mois, se servant pour cela, pendant six mois, d'une ointion d'huile de myrrhe; et pendant six autres, de parfums et d'aromates.

13. Lorsqu'elles allaient trouver le roi, on leur donnait tout ce qu'elles demandaient pour se parer; et elles passaient de la chambre des femmes à celle du roi, avec tous les ornements qu'elles avaient désiré.

14. Celle qui était entrée au soir en sortait le matin, et elle était conduite de la hanche à l'autre appartement où demeuraient les concubines du roi, dont Susagaz, eunuque, avait soin; et elle ne pouvait plus de nouveau se présenter devant le roi, à moins que lui-même ne la voulût; et qu'il ne l'eût commandée expressément, en la nommant par son nom.

15. *Ut sex mensibus oleo ungenter.* Cette longue préparation paraît toutefois fort extraordinaire. Plusieurs en disent le rapport au XI. c. 1. II attribue aux Perses l'invention de cette pratique, et que c'est l'empereur Auguste qui l'a été pétrifiée, pour dissimuler la mauvaise odeur qui s'échappait de leurs corps par suite de leur intempérance. Il ajoute que le premier exemple de l'usage des parfums qu'il connaît, c'est la partie à l'heure d'aujourd'hui d'Alexandre l'empereur au milieu des autres dépotités, lors de la prise du camp de Barus. Ce genre de luxe seraït passé plus tard des Grecs aux Romains.

9. *Quae placuit ei.* Eunuchs ministrum, ut Vatablus, Cajetanus, Emman. Sa et Sallanus interpretantur, licet alter Serarius: neque enim statim puelas ad regem conspectum admittebantur. — *Principem eius.* Alteri eunuchi subtilitatem. — *Anceratorem mundum mulierem.* Quapropter etiam etiam oratione et prece. Vates, arguit, est compendium etiam iocosa. — *Trauere et parere sunt.* Et phrasis hebreu significans mundum mulierem, qui et pro sua parte dabatur, sicut et ceteris. — *Vel per partes suas denussum intelligi eborum et mens regia, quale etiam probabatur adolescentis illis.* Dan. 1, 5. — *Septem puelas.* Que illi ut puelasque.

10. *Ubi nihil habere et populare.* Non est hoc ita accipendum quasi interrogant patrum suum azerne coluerit, sed significatur eam de sua patria nihil dixisse, sicut non rogata fuerat. Unde aliis hebreo vertunt: *Pervi Esther non indicaverit populum suum, et natus solus essemus.* Non rogabatur enim eum, quoniam non erat in eis, sed in Iudea, etiam si quis eum omnes. Tunc etiam existimat: — *Ut de hac etiam reticeret.* Ne villo barbarus, ut servili genita nata; vel ne gesti sunt invadens confundat spud Persas et Medos; vel divina inspiratione, ut divina in Hebrews providentia, et aperte apparuit ex insperato.

12. *Oleo... myrrine.* Ex myrra, ut puelas ex gressu et in latrunculo stimulacione huc ad emundationem alii conseruare et perfundere, et postea in latrunculo stimulacione evitare. — *Aromaticibus.* Quae varia erant perodoratorum et delicatissima unguenta.

13. *Ingredientesque ad regem.* Prisquam ad regem ingrediorum postulabant quae volent ad corporis ornatum; que omnia illis dabantur. — *Triclinio feminarum.* Gyascos, parthenone.

14. *In secundas dies.* Alias soles.

15. *Evoluto autem tempore per ordinem, instabat vix est, quo Esther filia Ahabii fratris Mardochæi, quae sibi adaptavatur in filiam, deberet intrare ad regem.* Quia non quiescuit mundum mulierem, sed quiescuit virum Ezechias, annubus annubis virginem, hoc et ad oratum dedit. Erat enim formosa dulcis, et incredibiliter pulchritudine, omnium oculis gratiosa et annubis videbatur.

16. *Ducta est itaque ad cubiculum regis Assueri mensa decora, qui vestigia regis et regis regis.*

17. *Ei salamavit eam rex plus quam annubis mulieres, habuitque gratiam et misericordiam coram eo super omnes mulieres, et posuit diademata regni in capite ejus, factice eam regnare in loco Vashti.*

18. *Ei jecit convivium, preparari magnificum eunuchs principibus, et servis suis, pro coniunctione et nuplius Esther. Et dedit requies universis provinciis, ac dona largitus est iuxta magnificeniam principalem.*

19. *Cumque secundo quatuorcentorum virgines et congregarentur, Mardochæus manebat ad janum regis;*

20. *Necdum prodiderat Esther parvam, et populum suum, iuxta mandatum eius, sed etiam eum illi præcipiebat, et paterne velvalat, et illi cuncta Vashti, ut o tempore solita erat, quo eam parvum nutritiebat.*

21. *Eo igitur tempore, quo Mardochæus pro regis janam morabatur, irati sunt Bagathan et Thares duo euangelistæ, et prius juniores erant, et in primo plati lumen presidebant; vel inuenientur insurgeare in regem, et occidere eum.*

22. *Sed tempore anno regni ejus, Iosephus et Pancratius Vulgaris portant quod Esther fut présente au rois le douzième mois, qui est le mois d'adhar. Josephus dit aussi que c'est dans ce mois que furent célébrées ses noces avec le roi, qui la choisit pour reine. Ces noces s'étendent passa la septième année du règne de Vashti, et que le roi Vashti avait alors 60 ans.*

23. *Compsu secundo. Ce second mariage est celui d'Esther. Tant qu'il ne fut pas conclu, on chercha une femme vierge que le roi voulut bien accepter pour épouse. Mardochæus se tint à la porte du palais, attendant quel serait le sort d'Esther. Il se demandait avec anxiété si elle serait agréée par le roi, et il s'inquiétait profondément de ce qui lui arriverait.*

15. *Non quiescuit mulierem cultum.* Scilicet extraordinarium. — 16. *Ducta est itaque ad cubiculum regis Assueri. Nullum in hoc Esther peccatum, nam quia ad regem indecessanter concubina illius fiebat, id est, uxores inferioris modo nisi si quoniam non obtemperaret regi, non potest esse. Quod vero Esther vir nuberosus infidelis, autu factum est, qui has nuprias in publicum gentes Iudeas conciliari voluit. — Menso decimo, Qui nostro decembri responderet.*

17. *Misericordia regis.* — 18. *Et regis nosterus pronuntiavit.* Tributa minacendo. Josephus de fusto tempore populis ob nuprias indicto interpretatur. — *Principalem.* Princeps dignam.

19. *Cumque secundo quatuorcentorum virgines.* Non significat post nuprias Esther quiescites virgines, sed respectu videtur quae factum fuerat post nuprias, ut illi, ad subiectum ad historiam, cum est, cum omnes virgines, quae factum est post nuprias, et deinde concubinae regis, quae factum est post nuprias, sicut post quiescere fuerat ad priores, quas cum Vashti rex contraxerat. — 20. Ita Vatablus, Sa. Sanchez, Sallanus, et non displicet Serarius. Bis ergo quiescunt sunt virgines: primo cum nuprias contraxerat, et secundo cum Vashti. Nam etiam Esther, quae factum est post nuprias, et cum omnes virgines dicuntur, et cum Vashti regis intercipiantur multas sibi uxores et concubinas querentes.

21. *Tempore, quo Mardochæus.* Non est idem tempus quo quererantur virgines, sed alter posterius, cum sellist jam Esther regum conjugum et dignitatem adcepit, et regis. *Iusti regis...* dico secundum. Sive proprius Vashti regupsum, sive regulus Esther et Mardochæus proxime, sive studio Macdonalcam rerum Amico Macdonal consenserentes, coniugarentur in regem.

22. Mais Mardochée, ayant découvert leur dessein, en avertit aussitôt la reine Esther. La reine en avertit le roi, au nom de Mardochée dont elle avait été délivrée. Et l'ordre fut fait.

23. On en fit ses recherches; et l'avis ayant été trouvé véritable, l'un et l'autre fut pendu. Et tout ceci fut écrit dans les histoires et marqué dans les annales, par ordre du roi.

## CHAPITRE III.

## Élévation d'Aman. Décret d'extermination contre les Juifs.

1. Après cela le roi Asséorus éleva Aman, fils d'Amadath, qui était de la race d'Agag; et le trône sur lequel il le fit asseoir était au-dessus de tous les princes qu'il avait pris de sa personne.

2. Et tous les serviteurs du roi, qui étaient à la porte du palais, flechissaient les genoux devant lui; et tous les autres, au palais ou à l'empereur, le leur avaient commandé. Il n'y avait qui Mardochée qui ne flechissait pas les genoux devant lui et qui ne l'adorait point.

3. Et les serviteurs du roi qui commandaient à la partie du palais, lui dirent : Pourquoi n'obéissons-nous pas au commandement du roi comme tous les autres ?

4. Et alors lui ayant dit cela fort souverain, voyant qu'il ne voulait point les écouter, ils en avertirent Aman, voulant savoir s'il demeurait toujours : une chose est de faire, parce qu'il leur avait dit qu'il était Juif.

5. Aman répondit : C'est avis, et ayant reconnu que Mardochée ne flechissait point devant les genoux devant lui et ne l'adorait point, entra dans une grande colère.

6. Mais il comprit pour rien de se venger seulement de Mardochée. Et ayant su qu'il était Juif, il aimait mieux entreprendre de perdre toute la haine qu'il avait contre lui.

7. *Mandatoum est historie.* Les anciens rois de Persé n'avaient rien de plus à cœur que de laisser à la postérité le récit de leurs exploits. Ils avaient pris d'eux des historiens chargés de raconter tout ce qui s'était passé sous leur règne. Xerxes, dont il est ici question, n'était pas accompagné en Grèce d'une troupe d'écritvains, qui devaient décrire la marche de ses armées, et qui devaient écrire dans les archives de l'Empire, et les rois qui venaient ensuite se les faisaient lire pour leur instruction.

Cap. III. — 1. *De stirpe Agag.* Au chapitre XVI., vers. 10, 11, il est dit qu'Aman était Macédonien ; comment concilier ces deux passages ? D. Calmet dit qu'il a pu être de la race d'Agag et originaire de Macédoine. Sa famille a pu paraître dans ce pays si tôt. Le texte grec de S. Paul nous montre que Agag devint roi il y a environ 1000 ans. *De stirpe Zara.* IV. 8. Peut-être ce mot désigne-t-il une localité. On retrouve une province indiquée de ce nom dans les inscriptions de Sargon (*Anzal, de philes*); ce qui rend cette conjecture plausible. Le mot *Macédo*, employé au chapitre XVI., est peut-être aussi un nom générique, employé pour désigner un étranger en Grèce par opposition aux Asiatiques.

8. *Mardochaeus non totius. Indicium si faciente Barabazo seruo alterius sunniorum, ut ait Josephus.*

9. *Appensus est... in patibulo. Actus in crucem. — Coram rege.* Roge volente et iubente.

Cap. III. — 1. *Excoferit Aman.* Quem ali Persan, ali Macædotian, ali Macædon faciunt. Admodum probabile est eum patre se gente fuisse Macædotian, nam Persan, loco Agapem, sive Bugesam, et antiquæ origine Macædotianus; atque ita in singulis propositis de Aman, sicut etiam in sive Babilonia, et regno Iudeorum, et regno Etiopie, et regno Amalecitarum rex est lib. I. Reg. c. 15, 8. — *Postul solium ejus.* Quando Evilmachædah rex Babylonias exaltans Joachim, quod erat cum eo in Babylonie, IV. Regnum 25, 28.

10. *Nostre fecit genus, neque adorabat eum.* Persarum reges diximus longe nobis eoli, volebant a suis, et a deo, et a rege, et a nobis, quoniam metuimus reges Mardochæus.

11. *Dixerat enim sis ad eam Iudæam.* Iudeas sapientia impedita non divisio illi honeste Ammanum afficeret, ne forte putaret ex superbia, aut fastu illum abnovere. Esdras, Nhemias et alii, qui apud reges Persarum gratia floruerunt, privilegio fortasse obtinuerunt ne ad illius adoracionis genus tenuerint, ut pater Serarius. Id autem non fuit difficile ad regibus imperatores, possumus magnum de vero Deo in sororum animis opiniose invenire.

12. *Pro nihil duci.* Parum existimavit.

## CHAPITRE III.

## 221

que voluit, omnem Judeorum, qui erant in regno Asserui, perdere nationem;

7. *Mense primo (cujus voculum est misan) anno duodecimo regni Asserui, qui ad se dicitur Sot, regis nomine, quod Hebrewus dicitur Por, coram regis, qui est de quo mense gens Judeorum diceretur interfici, et exivit mens duodecimus, qui vocatur adar.*

8. *Dixitque Aman regi Asseruo : Est enim per omnia prædicta regni tuu dispensatio, et a me matrua tua annis novis utram legibus et ceremoniis insuper et regis scita contemnes. Et opime nosti quod non expedit regno tuo ut insolentes per licentiam ;*

9. *Si tibi placet, decurrere ut pereat, et decem milia talentorum appendere arcariæ gaza tue.*

10. *Tulit ergo rex annulum, quo utebatur, de manu sua, et dedit eum Aman filiu Amadath de progenie Agag, hosti Judeorum.*

11. *Disposuit ad eum : Argentum, quod ta pollicies, et decem sibi statu populi age quod tibi placet.*

12. *Vocataque sunt scribi regis mense primo misan, tercia decima die eidem monia; et scriptum est, ut jussaret idem quod scripsit, ad regem persicam regis, et regis persicam, quod dicitur persicam regis, et regis persicam, diversarum regum, et auditore pro varietate linguarum, ex nomine regis Asserui; et littere signata ipsius annulo.*

13. *Missa sunt per cursores regis ad*

7. *Missa est sis in iudeam.* Les sorts étaient, chez les Perses, ce que furent les auspices et les augures chez les Romains. Comme les conseils n'entreprenaient jamais rien d'important avant de consulter les augures, de même les Perses avaient toujours recours aux sorts. C'est pourquoi le philologus interrogea les sorts pour savoir quel est le peuple qu'il doit attaquer le premier.

14. *Tulit ergo rex annulum.* L'anneau royal était, chez les Perses, le signe de la puissance. En remettant à Aman son annulus, le roi la mettait en état de commander sur son royaume un effet qui n'était pas moins important que l'empereur d'Asie. Il remettait à Aman l'anneau de Darus, fabriqué ainsi de l'anneau de Darus toutes les lettres qu'il envoyait en Orient pour montrer qu'il était le roi de l'Asie, et sur son lit de mort, il remit à Perdiccas son annulus, comme signe du pouvoir, en disant : *As pater dignus est reddit Aman in te trova non pars dans regno tuu.* Et il donna au rapport plus loin, au chapitre XIII., parmi les fragments grecs qui sont dans la fin de ce livre.

15. *Tertio decimo mense.* Aman n'avait pas à redouter le soulèvement des Juifs. Ils étaient

7. *Messa regis.* Qui facit misse astrebo respondet. — *Quis felix oblitera pessus.* Forte pessus pessus pessus. Ut sive non esse vocata hebreorum, sed pessicam; tamen Paginas habraean pessus a radice phar, que significat confringere et conterere, unde et significat torcular, in quo uero vni oblitio compunctione et confringuntur; et simpliciter vni in quod sortes coniuncturant, et per metonymiam sortes ipsam. — *Qui vocatur adar.* Et festuus nostro fore recte pessus.

8. *Pecunia protinorum regis tui disparsa.* Ut si malus sit, nihil nocere possit. — *A se minimo separatis.* Ut facile opprimi possit. — *Nostra uteri legitbus.* In Persie scilicet, aliquando leges hebreorum erant perniciosa, et uerae leges aut religione id reprehensibilis. *Regno publico.* Aman regnante in iudeam. *Regno publico.* Per Herodotum. Ex turbe existenter, et regno publicoque padi creetur præceptum.

9. *Decem milia talerorum.* Argenti, ut est in iudeo, chalcis et grecos tantum. Palauum regis, et regis persicam, et regis persicam. — *Arcaea gaza.* Theseus.

10. *Tulit ergo rex annulum.* Ad litteras et decreta contra Judæos obsignanda regis ipsius nomine.

11. *Cursores.* Vide infra, c. 8, n. 10. — *Ut occiderent... omnes Judæos.* Qui se fugi ex parte hostibus undique septi facile non poterant. Credibile tamen aliquos clausos sibi consuleisse.

toutes les provinces, afin qu'on tuât et qu'on ex-  
terminât tous les Juifs, depuis les plus jeunes  
jusqu'aux plus vieux, jusqu'aux femmes et aux  
petits enfants; et que ce jour, c'est-à-dire le  
troisième jour, le deuxième mois, nommé adar, et  
qui connaît tous leurs biens.

14. C'est ce que contenait ces lettres, afin  
que toutes les provinces pussent et qu'elles se  
tutissent prêtes pour ce même jour.

15. Les courriers envoyés par le roi allaient en  
grande hâte de tous côtés, pour exposer leur ordre.  
Ainsi cet edict fut affiché dans Suse, dans  
lequel le temps que le roi et Aman faisaient festin; et tous les Juifs qui étaient dans la ville fon-  
daient en larmes.

## CHAPITRE IV.

## Mardochée engage Esther à intercéder pour les Juifs.

1. Mardochée, ayant appris ceci, déchira ses  
vêtements, se revêtu d'un sac, et se couvrit la  
tête de cendre: et jetant de grands cris au milieu  
de la place de la ville, il faisait éclater l'amer-  
tume de son cœur.

2. Il vint donc se lamentant jusqu'à la porte  
du palais; mais n'était pas permis de faire pa-  
ralai grâdine. Non enim erat licet  
iudicium sacrum aulam regis intrare.

3. Dans toutes les provinces et les villes, et  
dans tous les lieux où ce cruel édit du roi avait  
été envoyé, les Juifs faisaient partrire une ex-  
trême affliction, par les jeans, les cris et les  
larmes, pleurs se servant de sac et de cendre  
au lieu de laine.

4. En même temps les filles d'Esther et ses  
sœurs vinrent lui apporter la nouvelle: et elle  
fut toute consternée en l'apprenant; elle envoyo-  
it un habit aux Mardochées, le mit au lieu de  
sac dont il était revêtu. Mais il ne voulut point  
le recevoir.

5. Elle appela donc Athach, eunuchus, que le  
roi lui avait donné pour la servir, et lui com-  
manda d'aller trouver Mardochée, et de savoir de  
qui lui pourroit il faire échappé cela.

6. Athach alla aussitôt vers Mardochée, qui  
était dans la place de la ville devant la porte du  
palais.

7. Et Mardochée lui déclourit tout ce qui était

très dispersé pour pouvoir s'entendre et prendre les armes. Peut-être leur accorda-t-il ce  
delai dans la pensée que beaucoup d'entre eux s'entourraient et sortiraient des Etats du roi de  
Perse; ce qui fut en effet l'ordre d'autant de sang versé, et ce qui lui aurait permis d'assurer l'avenir à son peuple.

Cap. IV. — 2. Non enim erat licitem. Voilà le caractère du pouvoir absolu. Il n'en avait  
coute, dit Bossuet, que trois mots à Assurus et la peine de tirer son annneau de son doigt,  
pour faire égorger des millions d'innocents. Ce meurtre flétrissant peu, parce qu'il ne re-  
venait pas entendre les cris de ses victimes, mais de faire régner la mort et la misère, et c'est pour cela qu'il n'était pas  
permis aux malheureux qui portaient des vêtements de deuil d'approcher de son palais.

7. In thesauros regis. Assurus avait fait à Aman la remise de l'argent qu'il lui offrait. Mais  
les biens des Juifs devaient être confisqués à la suite de leur extermination, et leur fortune

15. Celebrante convitatem. Le grec est ξασθεντούτω, comptabilant, commensahant.

Cap. IV. — 1. Voce magna clamasse. Apud LXX legitur cum clamasse: Tollitur gons, que  
nihil inquit agere.

4. Nuntiaverunt ei. Que ramus non inferat quas, aut eunuchus quis subtilius  
scriptus grecus est, ut enim tamquam nomem, mithram, hecuniam, nihil co-  
gitantem ipsam regnam attingeret. — Vestem mitit, ut abato sacco... Ut scilicet palati-  
um honesto habitu adire posset, et forte cum regina colloqui: forte, inquam, nam mulieres  
regia magis cura custodientur.

7. Qui indicavit et omnia quae acciderant. Fidelissimum operari fuisse hanc eunuchum,  
qui Mardochæus regis gentem significat, quam ne rex quidem adhuc dedicerat.

universas provincias, ut occiderent at-  
que delerent omnes Iudeos, a puro  
usque ad parvulos, parvulos et mulieres,  
quis hoc hac est, tertio decimo mensis  
decimocessimi, qui vocatur adar, et bona  
scrum diriperent.

14. Summa autem epistolatum haec  
fuit, ut omnes provinciae scirent, et pa-  
rarent se ad predictam diem.

15. Festinabant cursores qui missi  
erant, et percepserunt quod regis editum  
in Sasan peperit editum, rex et regis  
Aman celebraverit convivium et cunctis  
Iudeis, qui in urbe erant, flentibus.

## CHAPITRE IV.

## 223

derant, quomodo Aman promisisset ut arrivé, et de quelle sorte Assas avait promis de  
mettre beaucoup d'argent dans les trésors du roi  
pour le massacre des Juifs;

8. Exemplar quoque editici, quod pen-  
det in Susan dedit ei, tertio regis os-  
cenderet, et moneret eam ut intraret ad  
regem et deprecaretur eum pro populo  
suo.

9. Regressus Athach, nuntiavit Es-  
ther omnia que Mardochæus dixerat.  
10. Quia respondit ei, et iussit ut di-  
ceret ad regem.

11. Omnes servi regis, et canentes  
quod sub diuina ejus sunt, norunt pro-  
vincias, quod sive viri, sive mulier, non  
vocatus, interius atrium regis intrave-  
rit, absque illa cunctatione statim  
interficatur nisi forte rex auctor  
virginem accepit letitiam propter signo che-  
mico atque ipsa vivere. Ego  
igitur quomodo ad regem intrare potero,  
qua triginta jam diebus cum non vocata  
ad eum?

12. Quod cum audisset Mardochæus,  
13. Rursum adiuvavit Esther, dicens:  
Non potest animam tuam tantum  
liberare, quia in domo regis es pris-  
cunatus Iudeus;

14. Si enim nunc silueris, per alias  
occasione liberabuntur Iudei; et tu,  
et dominus patris tui, perhabeas. Et quis  
novit, utrum idcirco regiam venierit,  
ut in tal tempore parceris?

15. Rursumque Esther hec Mardo-  
chæo verba mandavit.

16. Vnde et congregaverunt omnes Iudeos,  
nunc et Sasan, eunuchi, et orata pro me.  
Non comedatis, et non bibatis hucus  
diueb, et tribus noctibus; et ego  
cum ancillis meis similliter jejunabo, et  
tunc ingrediar ad regem, contra legem  
faciens, non vocata, tradensque me mor-  
ti et periculato.

17. Igitur Mardochæus, et fecit  
omnia que est Esther precepérat.

18. Aliorū, assemblebant tous les Juifs que vous  
trouvez dans Suse; et priez tous pour moi;  
passez trois jours et trois nuits sans manger ni  
boire; et je jeûnerai de même avec les filles qui  
me servent. Et après cela j'irai trouver le roi,  
contre la loi qui le défend, et sans y être appelle-  
lé, en m'abandonnant au péril et à la mort.

17. Mardochæus alla aussitôt exécuter ce qu'Es-  
ther lui avait ordonné.

18. Mardochæus, en conclusion que le trésor royal allait être rempli  
par ces Juifs.

1. Statim interficeretur. Les rois de Perse ne laissaient pas leurs sujets s'approcher que  
faiblement. C'est un usage qui subsiste encore en Orient où l'on croit que cette réserve inspire  
aux sujets un respect plus profond pour leur souverain. Les appartenances des rois de Perse  
étaient divisées en deux parties. Un quart appartenait au roi, un quart au royaume et un quart  
au trésor. Les deux dernières parties étaient réservées au roi, et il donnait audience  
à ce qu'il voulait.

16. Orato pro me. Il est très-remarquable, dit Sacy, qu'Esther ne met sa confiance que  
dans la prière et dans le jeûne. Aussitôt que la volonté de Dieu lui a été déclarée par son  
messie, elle se déploie à l'égard de l'ordre qui l'a envoyée. Elle ne se contente pas de cette forme, car  
devoir être contente à l'égard de l'ordre qui l'a envoyée, elle demande les prières de tout le  
peuple, qu'elle invite à jeûner pour cet effet, comme elle s'engage à jeûner aussi de son côté.  
Le Grec met à la fin de ce chapitre la prière de Mardochæus et celle d'Esther. Ces deux prières  
ne sont point dans l'Hebreu; elles forment le quatrième des sept fragments qui sont à la fin  
de ce livre.

11. Auresam virginam. Scutrum aureum.

12. Tradentes me morti et pericula. In hebreo est, et quando peribit, peribit, id est  
etiam si me perire oportet, ut habent LXX.





16. Il fut donc pendu à la potence qu'il avait préparée à Mardochée, et la colère du roi s'apaisa.

## CHAPITRE VIII.

### Delivrance des Juifs. Élévation de Mardochée.

1. Le même jour, le roi Assurés donna à la reine Esther la maison d'Aman, commandant des Juifs, et Mardochée fut présent au roi; car Esther avait avoué qu'il était son oncle.

2. Et le roi, commandant qu'on reprît son amanu qu'Aman avait eu, le donna à Mardochée. Esther fut aussi Mardochée intendant de sa maison.

3. Esther n'était pas encore contente, elle se jeta sur les pieds du roi, et le conjura avec larmes d'éviter les mauvais effets de l'entreprise pleine de malice qu'Aman, fils d'Agag, avait formée pour perdre les Juifs.

4. Le roi lui tendit son sceptre d'or, pour lui donner, selon la coutume, des marques de sa bonté. Et la reine, se levant et se tenant en sa présence,

5. Lut dit : Si plait au roi, si j'ai trouvé grâce devant ses yeux, et que ma prière ne lui paraîsse pas contraire, je le conjure que les premières lettres d'Amas, enemis des Juifs, ne me cherchent qu'à les perdre, par lesquelles il aient commandé l'extermination dans toutes les provinces du royaume, soient révoquées par de nouvelles lettres.

6. Car comment pourrais-je souffrir la mort et le carnage de tout mon peuple ?

7. Le roi Assurés répondit à la reine Esther et à Mardochée, Jufi. Jai donné à Esthée la maison d'Aman, et tu commandé qu'il soit attaché à ses croix, car il avait osé entreprendre de perdre les Juifs.

8. Ecritives donc aux Juifs sous nom du roi comme nous le jugerons à propos, et scellées les lettres de mon amanu; car c'est la coutume que moi n'osais s'opposer aux lettrées qui étaient envoyées au nom du roi, et cachetées de son amanu.

9. On fit donc venir aussitôt les secrétaires et les écrivains du roi. Et, comme c'était alors le temps des écritures,

10. Suspensus... est Amas. L'exécution se fit à la porte de la ville de Suse (chap. XVI, 18). La peine qu'Aman avait fait dresser devant sa porte fut transportée en cet endroit, pour que ce supplice fut d'autant plus d'impression sur la multitude. On voit ce qu'étaient ces gouverneurs absous. D'un mot, celui qui était au faute du pouvoir perdit être renversé, et l'amitié d'Amas subit l'humiliation qu'il avait lui-même préparée à ses ennemis.

Cap. VIII. — 1. *Dominus Amas. Quasi fisco regio addiditam ab domini crimen. Nomine ac tam bona bona eius omnia comprehendendetur. — Impressus eu onis factum regis. Quod si galifest factus esset regi intimum cubicularium, et ad ejus familiaritatem admissum.*

*Patrus. Vnde dicit supra.*

2. *Tertia mensis adiutorum. Tertiam siam in eum dignitatem, et minoru que Amas fuitus est.*

*Super dominum suum. Praefectum et moderatorum domus.*

3. *Ez, contraria. Regi sollicito ejus voluntate. — Veteres Amas. Iterum. Amas potius vocat quam regis adiutorum, et non a magistris Amas conscepere fuerant, tandem quod regis regis. Persamus sollicitu regis hoc poterant, supra, c. 7, n. 19.*

4. *Fidei regis, et Mardochée. Adiutor Mardochaeus, quia intelligebat regis petitiones atque dilectionem.*

5. *Mardochaeus per regem fieri; ita idem ad cum rex convertit orationem. Quod iterum est manus militis in Iudeo. Semper enim vellet. — Quod iterum est manus militis in Iudeo. Semper enim vellet. — Est autem huiusmodi sensus: quod difficilest quod dilectus est. Paratus sum, fuisse sed non possum. — Est autem huiusmodi sensus: quod difficilest quod dilectus est. Paratus sum, fuisse sed non possum. — Quod iterum est manus militis in Iudeo. Semper enim vellet. — Quod iterum est manus militis in Iudeo. Semper enim vellet.*

6. *Qui appellatur siban. Et mox nostro respondet. Petauerunt etiis scribi litteras, et ad fidem!*

7. *Qui appellatur siban. Et mox nostro respondet. Petauerunt etiis scribi litteras, et ad fidem!*

10. Suspensus est itaque Aman in patibulo quod paraverat Mardochaeo; et regis ira quiete.

1. *Die illo dedit rex Assurés Esther regine domum Aman aduersari Judeorum, et Mardochaeus ingressus est ante faciem regis. Confessa est enim ei Esther quod esset patrurus suis.*

2. *Tuitique rex annuit quem ab Aman recipi justitiam, et tradidit Mardochaeus. Esthée autem constitutus Mardochaeus super domum suam.*

3. *Nec his contenta, procidit ad pedes regis, flebilis et locuta ad eum oravit, ut malitiam Amam Agagite, et machinationes eius pessimas quas excoegerat contra Judeos, juheret irritans.*

4. *At ille ex more sceptrum aureum protendit manu quo signum clementie monstrabatur; illaque consurgens stetit ante eum.*

5. *Et ait: Si placet regi, et si inventam in oculis ejus, et deprecatio pro nobis, et misericordia nostra, et deprecatio regis nostri epistolis, votaris Aman litteras, iniuriantibus et hostis Judeorum commissis in cunctis regis provinciis perire preceperat, corrigantur.*

6. *Quoniam enim poterit sustinere necem et interficiem populi nostri?*

7. *Si vero condicione regis Assurés Esther respondeat, et Mardochaeus Judeo: Domum Amas concessi Esther, et usum iusti crucis, quius auctoritate sunt manus austus est.*

*Secundum epistolam, votaris Aman litteras, iniuriantibus et hostis Judeorum*

*commissis in cunctis regis provinciis perire preceperat, corrigantur.*

8. *Scribile ergo Judaei, sicut vobis placet, regis regis, dignantes litteras vosse auctoritate, et auctoritate regis.*

9. *Accilicisque scribibus et libris regis (erat autem tempus tertii mensis qui les écrivains du roi. Et, comme c'était alors le temps des écritures)*

10. *Suspensus... est Amas. L'exécution se fit à la porte de la ville de Suse (chap. XVI, 18).*

*La peine qu'Aman avait fait dresser devant sa porte fut transportée en cet endroit, pour que ce supplice fut d'autant plus d'impression sur la multitude.*

*On voit ce qu'étaient ces gouverneurs absous. D'un mot, celui qui était au faute du pouvoir perdit être renversé, et l'amitié d'Amas subit l'humiliation qu'il avait lui-même préparée à ses ennemis.*

*Esthée VIII. — 11. Et comes interdictos suos, cum conjugibus, ac liberis.*

*Il y a ici un acte de*

*ercant dont les interprètes n'ont pas sans道理 to doubt. Si l'ordre d'Amas était cruel, calumna, qui est la contre-partie ne l'est pas moins.*

*Ce que l'on peut dire pour expliquer plausibly que pour justifier ces execès, c'est que telles étaient les lois de ce temps barbares.*

*Clues, la famille entière était enveloppée dans la mort.*

*Le résultat fut que tous les parents dans le village moururent dans un jour la mort des parents.*

*Dans l'histoire d'Esthée, nous voyons la peine du tâton strictement appliquée aux ennemis des Juifs.*

*Mardochée prend la place d'Amas, et aux ennemis des Juifs, il réussit.*

*Les Juifs étaient alors préparés à leur mort.*

*Le résultat fut que l'ordre fut arrêté.*

16. Et quant aux Juifs, il leur sembla qu'une nouvelle lumière se levait sur eux, à cause de ces honneurs, de ces congratulations et de ces rejoissances.

17. Parmi toutes les nations, les provinces et les villes où l'ordenance du roi était portée, ils étaient dans une joie extraordinaire. Ils faisaient des festins et des journées de fêtes : jusque-là que plusieurs des autres nations, et qui étaient d'une autre religion qu'eux, embrassèrent leur religion et leurs cérémonies. Car le nom du peuple juif avait rempli tous les esprits d'une très-grande terreur.

## CHAPITRE IX.

## Les Juifs exterminent leurs ennemis et établissent une fête en souvenir de cette délivrance.

1. Ainsi le treizième jour du douzième mois, que nous avons déjà dit auparavant se nommer adar, lorsqu'il se prépara à tuer tous les Juifs, et que ceux qui avaient été vaincus et vaincus furent sa répétition de leur sang : les Juifs, au contraire, commencèrent à être les plus forts, et à se venger de leurs adversaires.

2. Ils s'assemblèrent dans toutes les villes, les houres et les autres lieux, pour attaquer leurs persécuteurs et leurs ennemis : et n'osait leur résister, parce que la crainte de leur puissance avait saisi généralement tous les peuples.

3. Car les juges des provinces, les gouverneurs et les intendants, et tous ceux qui avaient quelque dignité dans tous les lieux et qui présidaient sur les ouvrages, relevaient la gloire des Juifs par la crainte qu'ils avaient de leur puissance.

4. Qu'ils avaient être grande-maître du palais,

et avoir beaucoup de pouvoir. Sa réputation croissait aussi de jour en jour ; et tout le monde parlait de lui.

5. Les Juifs firent donc un grand carnage de leurs ennemis ; et en les massacrant ils leur rendirent le mal qu'ils s'étaient préparé à leur faire.

6. Jusque-là que, dans Susa même, ils tuèrent cinq cents hommes, sans compter les fils d'Amas, fils d'Agag, ennemi des Juifs, dont voici les noms :

7. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

8. Phoratha, Adalia, Aridatha,

9. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

10. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

11. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

12. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

13. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

14. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

15. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

16. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

17. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

18. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

19. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

20. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

21. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

22. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

23. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

24. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

25. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

26. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

27. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

28. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

29. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

30. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

31. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

32. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

33. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

34. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

35. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

36. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

37. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

38. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

39. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

40. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

41. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

42. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

43. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

44. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

45. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

46. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

47. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

48. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

49. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

50. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

51. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

52. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

53. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

54. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

55. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

56. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

57. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

58. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

59. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

60. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

61. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

62. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

63. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

64. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

65. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

66. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

67. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

68. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

69. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

70. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

71. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

72. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

73. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

74. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

75. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

76. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

77. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

78. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

79. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

80. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

81. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

82. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

83. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

84. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

85. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

86. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

87. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

88. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

89. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

90. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

91. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

92. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

93. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

94. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

95. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

96. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

97. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

98. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

99. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

100. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

101. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

102. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

103. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

104. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

105. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

106. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

107. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

108. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

109. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

110. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

111. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

112. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

113. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

114. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

115. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

116. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

117. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

118. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

119. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

120. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

121. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

122. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

123. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

124. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

125. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

126. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

127. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

128. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

129. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

130. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

131. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

132. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

133. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

134. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

135. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

136. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

137. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

138. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

139. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

140. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

141. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

142. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

143. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

144. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

145. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

146. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

147. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

148. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

149. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

150. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

151. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

152. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

153. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

154. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

155. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

156. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

157. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

158. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

159. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

160. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

161. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

162. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

163. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

164. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

165. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

166. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

167. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

168. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

169. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

170. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

171. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

172. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

173. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

174. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

175. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

176. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

177. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

178. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

179. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

180. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

181. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

182. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

183. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

184. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

185. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

186. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

187. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

188. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

189. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

190. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

191. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

192. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

193. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

194. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

195. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

196. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

197. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

198. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

199. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

200. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

201. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

202. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

203. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

204. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

205. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

206. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

207. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

208. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

209. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

210. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

211. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

212. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

213. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

214. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

215. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

216. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

217. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

218. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

219. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

220. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

221. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

222. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

223. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

224. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

225. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

226. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

227. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

228. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

229. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

230. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

231. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

232. Phoratha, et Adalia, Aridatha,

233. Pharsandatha, Delphon, Espantha,

jour de festin, dans lequel ils font une grande réjouissance, et s'envoient les uns aux autres quelque chose de ce qui a été servi dans leurs fêtes.

20. Mardochée en donc son d'écire toutes ces choses, et il l'envoyaux Juifs qui demeuraient dans toutes les provinces du roi, soit dans les plus proches ou dans les plus éloignées.

21. Afin que la quarzième et le quinzième jour des mois d'adar, soit tout des jours de fêtes, qu'ils célébraissent tous les àperçus par des honneurs solennels.

22. Parce que ce fut en ces jours que les Juifs se vengerent de leurs ennemis, que leur deuil et leur tristesse fut changé en une réjouissance, et que ces jours furent assurément sanctes; essentue dites isti epulare sunt, et que les Juifs qui résidaient dans les uns aux autres des mœurs de leur table, et qu'ils s'y fixent aux pueries de putes présentes.

23. Les Juifs établirent donc une fête solennelle, conformément à ce qu'ils avaient commencé de faire en un temps-là, selon l'ordre que Mardochée leur en avait donné par ses lettres.

Car Aman fit venir de la race d'Agag, envers des Juifs, avec force la dessein de les perdre, de les tuer et les exterminer; et il avait jeté le phur, c'est-à-dire le sort en notre langue.

24. Mais Esther alla ensuite trouver le roi : elle le supplia de prévenir le mauvais dessin d'Aman par une lettre, et de faire rottre au sa tête le mal qu'il avait résolu de faire aux Juifs. En effet, le roi fit pendre Aman à une croix, aussi bien que ses fils.

25. C'est pourquoi, depuis ce temps-là, ces jours ont été appellés les jours de Phurim, c'est-à-dire les jours, parce que le phur, c'est-à-dire le sort, avait été tiré dans l'urne. Et cette lettre, ou plutôt ce livre de Mardochée, contient tout ce qui se passe alors.

26. Les Juifs, en mémoire de ce qui avait été arrêté contre eux et de ce grand changement qui était arrivé ensuite, s'obligèrent, eux et leurs enfants, de faire ces deux jours de fêtes pour leur religion, d'en faire en ces deux jours une fête solennelle, sans que personne s'en put déposséder, selon qu'il est marqué dans cet écrit, et ce qui s'observe exactement chaque année aux jours destinés à cette fete.

27. Les Juifs, en mémoire de ce qui avait été arrêté contre eux et de ce grand changement qui était arrivé ensuite, s'obligèrent, eux et leurs enfants, de faire ces deux jours de fêtes pour leur religion, d'en faire en ces deux jours une fête solennelle, sans que personne s'en put déposséder, selon qu'il est marqué dans cet écrit, et ce qui s'observe exactement chaque année aux jours destinés à cette fete.

*A tres exilio tempore dies iti appellati sunt Phurim.* Cette fete fut aussi appelée la fete de Mardochée (II. Mach., XV, 27), on la célébrait le 14 et le 15 mois d'adar, le dernier de l'année sacrée des Juifs. Dans les années intercalaires, on la célébrait deux fois durant le premier et le second mois d'adar. — *Peximur ad festum Phurim.* s'y préparent pour un jeûne. Le nom de fete, on l'a tiré dans le synonyme de la fete d'Esther, qui est la sainte patronne du nom d'Aman, les assistants battaient des mains en frappant les aigres avec des martreux, en criant : Périsse son nom ! Cette fete durant deux jours, chacun , dit le rabbin Léon de Judene, s'efforce, le second soir, de faire le repas le plus splendide qu'il peut, manant et buvant, sans que de continue. Au sortir de la fete vont les uns chez les autres, et mangent un bon accent, ils jouent et se divertissent ensemble (*Ceremonies et coutumes des Juifs*, pag. 1, chap. X).

28. In solemnum ritua. Quae quetannia repeterent, et festum agerent, conviviae celebant, etc.

29. *Anam enim.* Ques tribus his versiculis continentur sunt summa et argumentum eorum que Mardochaeus scripsit ad Hebreos. — *Misti phur.* Vidi dicta supra, c. 3, n. 7. — Quod que confirmatur sicut sententia qui putant per sive phur, non esse hebreicam vocem, sed persicam. Vide dicta, c. 3, n. 7.

30. *Succerunt... super... se.* Si ipsos filiosque stus obstrinxerent ad festum quotannis celebrandum. — *Duos has dies...* Decimam quartum et decimum quintum. *Scriptura.* Mardonie epistola. — *Exoptent tempora.* Fatura tempora requirunt.

31. Isti sunt dies quae nulla usquam iudeis debet oblivio; et per singulas generationes cunctis in toto orbe province celebrabantur; nec est illa civitas, in qua dies Phurim, id est Sorthim, non observantur a Iudeis, et ab eorum progenie, qui cum ceremonia obligata est.

32. Scripturamque Esther regina illa Abihail et Mardonie Iudeus, etiam secundam epistolam, ut omni studio dies ista solemnis sanctificerat in posterum.

33. Et miserunt ad omnes Iudeos qui in centum viginti septem provincias regis Assueri versabantur, et haberent pacem, et suscepserunt veritatem.

34. Observantes dies Sorthim, et suo tempore cum gaudio celebrabat; sic etiam Mardonie et Esther, et illi observanda suscepserunt a se, et a semine suo, clamores, et clamores, et Sorthim dieus.

35. Et omnis qui libri huius qui catur Esther, historia continetur.

36. Co sunt ces jours qui ne sont jamais effacés de la mémoire des hommes, et que toutes les provinces d'age en age célébrent sur toute la terre. Et il n'y a point de ville en laquelle les jours de Phurim, c'est-à-dire des Sorts, ne soient pas observés par les Juifs et par leurs enfants, qui sont obligés de pratiquer ces cérémonies.

37. Car la reine Esther, fille d'Abihail, et Mardonie, Juif, écritivit encore une seconde lettre, afin qu'on eût tout le soin possible de faire de ce jour une fête solennelle dans toute la postérité.

38. Et ils envoyèrent à tous les Juifs qui demeuraient dans les cent vingt-sept provinces du roi Assuerus, afin qu'ils eussent la paix et qu'ils recoussent la vérité.

39. Et observant ces jours des Sorts, et les célébrant en leur temps avec grande joie. Les Juifs, et Mardonie, et Esther, et illes observanda suscepserunt a se, et a semine suo, clamores, et clamores, et Sorthim dieus, jenah.

40. Et à recevoir tout ce qui est contenu dans ce livre qui porte le nom d'Esther

## CHAPITRE X.

### Grandeur d'Assuerus. Songe de Mardonie.

1. Rex vero Assuerus, omnem terram et cunctas marias insulas fecit fratributarias;

2. Cujus fortitudi et imperium, et dignitas atque sublimitas, quo exaltavit Mardonie, scripta sunt libri libri Medocie;

3. Et quando Mardonie Iudeus Iudicaris secundus a rege Assero fuerit; et magus apud Judos, et acceptabilis pleru fratum sororu, quarens bona populo suo, et loquens ea quae ad pacem semini sui pertinenter.

Quon habentur in Hebreo plena fide expensi. *Hec autem que sequuntur, scripta rescripsi in editione Vulgata (1) quon Graecorum lingua et litteris continentur; et interius post fuisse libri hoc capitulus fereretur; quod, iusta consuetudine nostrum oblat, id est veru, pronosticari posse.*

4. *Cave X. — 1. Omnes Ierap. et cunctas marias insulas fecit imbutas.* Xerxes, qui nous promis que Assuerus, ne fait pas un conque, mais il a fait une immense expédition contre les Grecs et il fut vaincu. Mais après sa défaite, il s'en conserva pas moins un empire immense; ce qui suffit pour autoriser ces expressions du texte sacré, qu'on ne doit pas d'ailleurs prendre trop à la lettre.

5. *In libro Medicum atque Persicorum.* Le soin que les Perses et les Medes prennent de leur état, et de leur royaume, nous montre que leurs diverses histories étaient très-nombrieuses. Indépendamment des récits officiels déposés dans les archives de l'empire, il y avait une foule de mémoires particuliers qui étaient entre les mains des individus et qui composaient leur bibliothèque.

6. *In editione Vulgata.* Ces paroles sont de saint Jérôme, et la Vulgate dont il parle est l'ancienne version latine qui était en usage de son temps.

7. *Ut haberent placas, et veritatem.* In hebreo est, *verba pacis et veritatis*, quasi dicat: Precentes omni salutem, pacem, et veram felicitatem ad prosperitatem.

8. *Ora. N. 1. Omnes terram et cunctas marias insulas.* Scilicet alii subjectas. — *Fecit tributariorum.* Tributum illis imponit, occasiones publicis aliquas necessitatis, aut ad colligendas pecunias ab bellum necessarias.

9. *Plebi. Hebr. et Chal. multitudini.*

\* 4. Alors Mardochée dit : C'est Dieu qui a fait ces choses :

5. « Ces le me souviens d'une vision que l'avais eu en songe, qui marquait tout ce qui était arrivé et à qui a été accompli jusqu'à la moindre circonstance. »

6. Je vis une petite fontaine qui s'acourt et devint un fleuve : elle se changea ensuite en une lumière et en un soleil, et elle se répandit en une grande abondance d'eaux. C'est Esther que le roi épousa, et il voit qu'elle fut reine.

7. Les deux dragons, c'est moi-même et Aman.

8. Les peuples qui s'assemblent sont ceux qui ont tâché d'exterminer le nom des Juifs.

9. Israël est mon peuple, qui crut au Seigneur ; et le Seigneur sauva son peuple. Il nous délivra de tous nos maux. Il fit des miracles et de grands prodiges parmi les nations :

10. Et il ordonna qu'il y eût deux sorts, l'un du peuple de Dieu, et l'autre de toutes les nations :

11. Et ce double sort vint paraître devant Dieu au jour marqué dès ce temps-là à toutes les nations :

12. Le Seigneur se ressouvin de son peuple, et il eut compassion de son héritage.

13. Ces jours seront distingués entre tous ceux du mois d'Avril, le quatorzième et le quinzième, pour le mois d'Avril. Tous le peuple s'assemblera pour cela avec un zèle tout particulier et avec une grande joie ; et cette fête sera célébrée par le peuple d'Israël dans la suite de tous les âges.

## CHAPITRE XI.

### Encore le songe de Mardochée.

1. La quatrième année du règne de Ptolémée et de Cléopâtre, Dosthée, qui se disait prêtre et de la race de Lévi, et Ptolémée, son fils, appor-teront cette épître de phénix, « qu'ils disaient suivant.

2. *Recordatus sum somni.* Ce songe avait été envoyé à Dieu à Mardochée, pour lui faire connaître l'extermination des Juifs. Ce mois et ce jour ayant su l'extermination de leurs con-nes, Mardochée établit la fête des Sorts ; la fête de Purim, pour perpétuer ce souvenir.

3. *Dixitque Mardochaeus.* Cum spud se expenderet tragodiam Amania catastropham.

4. *Purim fons... Esther est.* Recte parvus fons Estherum referat, que non solus ex puris initis magna facta est, sed etiam magna restinxit incundum. — *In lucem solenne-* que. In lucidum solen.

5. *Duo... aversus... ego sum... et Aman.* Prox. dracones Mardochaeus et Aman : ambo enim poterunt virgines aler ad servandas, alter ad perdeendas gentem Hbreorum; ambo tremendos sibiles per nuntius totu Artaxerxes regno dimissos ediderunt.

6. *Gentes, que conservent.* Vide sequenti e., n. 7.

7. *Sigia magna atque portenta... Admirabilis catastrophæ eversionis Aman et exalta-tio nationis.*

8. *Venisse utriusque sorti.* In greco est, et venerat duas sortes hec ad horæ, et tempore, et ad dies iudicii certam Deo, et omnius gentium. Sententiam est: Duplices generis sortes ad sternere constituti Deus ; unus Hbreorum, alteras Amam et surrum ; his sortes in tandem impinguarent dum leuitum et faustum Judas, infelicem et funestum eorum inimicis ; et cum dico, quod non solus.

9. *Capit. XI. — 1. Anno quarto.* Initium huius capituli hoc versiculis comprehensum ex greco desumptum est. — *Ptolomeo.* Pererius, lib. 13 in Danieliem in catalogo regum Persarum posuit hunc fuisse Ptolomeum Philomotorem Egypti regem, sextum ab Alexandro magno. — *Hanc episologam purim.* Fortasse intelligit toutum librum Esther, qui ad Iudeos per modum epistola misserum est.

## CHAPITRE XI.

### 235

epistolam phénix, quam dixerint inter-avoir été traduite dans Jérusalem par Lysimaque, pretatum esse Lysimachum, Ptolémie filii de Ptolémée.

*Hoc quoque principium erat in edi-tione Vulgata, quod nec in Hebreo, nec apud illum fertur interpretatum.*

2. Anno secundo, regnante Artaxerxe maximo, prima die mensis nisan, videt somnium Mardochaeus filius Jairi, filii Semet, filii Cis de tribu Benjamin;

3. Homo Judeus, qui habitat in urbe Suse, vir magnus, et inter primos auctoritas.

4. Erat autem de eo numero capti-vorum quis transulerat Nabuchodonosor rex Babylonis de Jerusalem cum Jechoniam regre Iuda; [a IV. Reg. 24. 13. Supr. 2. 6.]

5. *Et hoc ejus somnium fuit : Appa-reverunt voces et tumultus, et tonitru-um et terra motu, et conturbatio super terram ;*

6. *Et a Erete cum dracones magni, pa-ralogue contra se in premium, [a Supr. 1. 1.]*

7. *Ad quorum clamorem cuncte con-stituta sunt nationes, et pugnarent con-tra gentem justorum.*

8. *Fuligine dies illa tenebrarum et discrimini, tribulacionis et angustie ; et ingens formido super terram.*

9. *Conturbatio est gens justorum timendum mala sua, et preparata ad mortem.*

10. *Clamaverunt ad Deum ; et il-lis vociferantes, fons parvus crevit in fluxu maximum, et in aquas plurimas rediunctum.*

11. *Lux et sol ortus est, et humiles exaltati sunt, et devoraverunt inclytos.*

12. *Quod cum vides Mardochaeus et surrexit de strato, cogitabat quid Deus facere vollet ; et fixum habebat in animo seipius quid significaret somnium.*

13. *Capit. XI. — 2. Anno secundo.* Ist commence la lettre de Mardochée exposant les événements qui furent l'objet du rêve d'Esther. Mardochée eut ce songe la deuxième année du règne d'As-sucrus que nous prenuis pour Xerxes. Il n'était pas encore un homme puissant, mais il était appellé à le devenir, et, comme il écrit cette lettre après les événements, il se dit ce qu'il était alors, c'est-à-dire un homme important et des premiers de la cour. La songe qui est ici raconté est celui que nous avons vu au chapitre précédent, seulement il est exposé avec plus de détails.

2. *Anno secundo.* Regni Artaxerxis. — *Filius Jairi.* Vide dicta supra, c. 2, n. 5.

3. *Discriminatis.* Periculi.

4. *Gens justorum.* Justi.

10. *Fons parvus.* Vide dict. c. 10, n. 6.

11. *Lux et sol.* Reddita Iudeis serenitas post concitatum ab Amano turbinem. — *Inclitos.* Qui prius incliti erant, Amanus cum suis.

12. *Seipius quid significaret somnium.* Quod a Deo missum, et mysterio et significa-tione non carera intelligebat.

## CHAPITRE XII.

## Conspiration découverte par Mardochée.

1. Mardochée était alors à la cour du roi As-sûrus, avec Bagatha et Thara, eunuques du roi, qui étaient les gardes de la porte du palais.

2. Et ayant en connaissance de leurs desseins et reconnu par eux exacte recherche ce qu'ils machinaient, il découvrit qu'ils avaient entrepris sur la vie du roi Artaxerxès, et il en donna avis au roi.

3. Le roi commanda qu'on leur fit leur procès : et après qu'ils eurent confessé leur crime, il les fit mourir sur supplice.

4. Le roi fit écrire en des mémoires ce qui s'était passé ; et Mardochée le mit aussi par écrit, pour en conserver la mémoire.

5. Le roi lui commanda de demeurer dans son palais et il lui fit des présents pour l'avoir si bien avoué.

6. Mais Aman, fils d'Amadath Biçge, avait été élevé par le roi en grande gloire ; et il voulut perdre Mardochée et son peuple, à cause de ces deux eunuques qui avaient été tués.

## Jusqu'ici l'avant-propos.

Le qui suit est mis à l'endroit du livre ou est écrit :

Et ils pillèrent leurs biens ou leurs richesses.

Que nous avons trouvé dans la seule édition Vulgate.

Or la teneur de la lettre était telle.

## CHAPITRE XIII.

## Edit contre les Juifs. Prière de Mardochée.

1. Le grand Artaxerxès, qui règne depuis les Indes jusqu'en Éthiopie, aux cent vingt-sept provinces, aux provinces et aux seigneurs soumis à son empire, saint.

2. Quoique je commandasse à tant de nations, et que j'eusse soumis tout l'univers à mon empereur, je n'ai pas voulu abuser de la grandeur de ma puissance ; mais j'ai gouverné mes sujets avec élément et avec douceur, afin que, passant leur gubernation, ils restent subiectos, ut absque ullo

Cap. XII. — 1. Cum Bagatha. C'est la conspiration dont il a été parlé (ch. II, v. 21), mais racontée avec un peu plus de détails. Ce qu'il y a de remarquable dans ce récit, c'est que ces deux eunuques étaient les amis d'Aman, et qu'ils en venaient à propos de l'empereur à envier la fortune des Juifs, avant pour chies des gentils de Babyloniens, et que ce complot menaçait Xerxes et les Persans autant que Mardochée et les Juifs. Cette conspiration eut lieu la seconde année depuis l'édit d'Assyrie, et fut dévoilée au mois de juillet (ch. XI, v. 16-20). Ces dernières instructions sont celles que ces mots, *in tempore*, rapportent ce fait à l'époque du songe raconté au chapitre précédent, c'est-à-dire à la deuxième année du règne de Xerxes. Il y aurait eu contradiction entre le chapitre XI et le chapitre XII. Mais on sait que, dans les Ecritures, lorsque deux termes désignent une époque vague et générale pluttôt qu'une date précise, on n'oblige à voir dans le chapitre XII la date du chapitre XI. D'ailleurs ces mots *in tempore* ne sont pas dans le grec.

Cap. XII. — 1. Mordechaeus. Mardochée.

\* 2. Nuntiavit regi. Per Esther regiam, ut habemus supra, c. 2, n. 22.

3. Secundum. Par secundum et liberum.

4. Datus est... eunuchus. Postquam Esther ad regnum erecta est, et ipse secundus a rege constitutas.

5. Biugens. In Billis regis habetur. Ugoz, idem vero videtur esse quod Agagenses : nam supra, c. 3, n. 1, dicitur, fuit de stirpe Agag.

Cap. XIII. — 2. Universorum orbem. Vel hyperbole, vel loquitor tantum de orbe Persico-Silento. Quicquid et pacate.

## CHAPITRE XIII.

terre vitam silentio transigentes, op-| vie doucement et sans aucune crainte, ils jouis-  
tent cunctis mortalibus pace fruenter. sent de la paix, qui est souhaitée de tous les  
hommes.

3. Et agrant demandé à ceux de mon conseil de quelle manière je pourrais accomplir ce dessein, l'un nomme Aman, élevé par sa sagesse et par sa fidélité au-dessus des autres, et le second Amnon nomine.

4. Indicavit mibi in tote orbe terrarum populum esse dispersum, qui novis gentium nominibus, etiam non satis cognitis, regum usua contemneret, et universarum cordialium nationum sua dissensionis vocaret.

5. Quod cum diabolossemus, violentes, unde genitum rebellum, aduersus omnes homines, genos perversi at legibus nostris, noscrimus jugicandis contra ire, et turbare sectarum nobis provincialium.

6. Jussimus, ut quosdam Aman, qui ex nos primi patres, et secundum rego, et de rego patris loco colimus, monstraverit, cum coniugio se liberis deculant ab inimicis suis, nullusque corum miseratur, quartus decima diuocandis mensis ad am- presentis;

7. Ut in loco sequitur, quo die ad inferos descendentes, reddant imperio nostro pacem, quam turbaverant.

Hucusque exemplar epistole.

8. Que sequitur, post eum locum scripta reperi, ubi legitur.

Pergamus ergo, et invenimus fecit omnium quae ei sunt, et auctor, et datur.

Nec ianuas habentur in Hebreo, et apud sullen pentus forzar intercep-tum.

9. Mardochaeus autem deprecatus est Dominum, memori omnium operum ejusdem.

10. Et dixit : Domine, Domine, rex omnipotens, in dilectione enim tua cuncta sunt posita, et non est qui possit tua resistere voluntati, si decreveris sal-vare Israel.

11. Tu enim colum et terram, et quicunque coeli nostri continetur.

Dominum omnium est, nec est qui resistat magistris tuis.

12. Cuncta nosti, et scis, quia non pro superbii et contumelias, et aliquo glorio cupiditate feruisti hoc, ut non adorarem Aman superbiissimum.

Cap. XIII. — 5. Videntur uanan gentes rebeller. Cyrus ait, non considerare les croyances ou les lois des Juifs, comme necessaires en opposition avec les lois et le culte persans. Il avait, d'abord, reconnu la loi des Juifs, et, lors des revoyances en Judée, il avait voulu que véritablement la loi de Moïse, Aman calomnia les Juifs pour servir sa passion et ses projets ambitieux.

13. Mardochaeus. Ce qui suit jusqu'à la fin du ch. XIV, ne se trouve que dans l'ancienne édition latine, en usage avant saint Jérôme. Chap. V.

14. Domine Domine. L'Eglise a fait, du début de cette prière, l'introit du XXI<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte, et la prière entière est l'objet de l'Epièce de la IV<sup>e</sup> férié après le II<sup>e</sup> dimanche de Carême.

4. Populum... dispersum. Explicata hec sunt supra, c. 3, n. 8.

5. Quarta decima die. At supra dictum est decima tercia, itemque infra, c. 16, n. 20. Fer-tasse hoc loco significatur ita Judæos occidendas esse decima tercia die, ut non licet ultra decimum quartum diem cuiusquam illorum miserent; ita Salanus.